

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÉRABLE MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue par voie de visioconférence, le 1^{er} février 2021 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL
Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
Siège #4 - BENOIT JALBERT
Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Sylvain Labrecque.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance, par visioconférence.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

2021-02-17

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021 ;

QUE selon l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

QUE l'enregistrement soit diffusé sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE

2021-02-18

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 11 janvier 2021
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 - Présentation des comptes
 - 5.2 - Adoption du Règlement 372 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception
 - 5.3 - Liste des saisonniers
 - 5.4 - Réalisation complète de l'objet des règlements - annulation de plusieurs soldes résiduaire
 - 5.5 - Adoption d'une «Politique de crédit taxes»
 - 5.6 - Vente du lot 5 834 084 sur le Chemin du Sault-Rouge
 - 5.7 - Renouvellement de l'entente de partenariat pour la borne de recharge
 - 5.8 - Stagiaire en urbanisme
 - 5.9 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 374 décrétant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière
- 6 - TRANSPORT
 - 6.1 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 - Participation au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable
- 8 - LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 - Contrat à Brisson Paysagistes - Phase 3 aménagement extérieur à la Gare
 - 8.2 - Parc linéaire des Bois-Francis - panneau publicitaire/informatif
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - VARIA
- 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2021-02-19

- 3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-02-20

4.1 - Séance ordinaire du 11 janvier 2021

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-02-21

5.1 - Présentation des comptes

SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 15134 à 15147:	7 122.76 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	417 765.86 \$
Grand total des paiements :	424 888.62 \$

ADOPTÉE

2021-02-22

5.2 - Adoption du Règlement 372 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception

ATTENDU que le projet de Règlement 372 a été déposé et que l'avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 11 janvier 2021 ;

SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 372 pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2021 et les conditions de perception.

ADOPTÉE

2021-02-23

5.3 - Liste des saisonniers

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise, selon le règlement 108, que les immeubles suivants soient reconnus comme usagers saisonniers et bénéficient d'un tarif réduit, soit 50% du tarif de base applicable, pour le service d'aqueduc et d'égout pour la taxation annuelle 2021 :

2540 rue Bécancour
2560 rue Bécancour
3005-3009 Bécancour
795 rue Laurier
845 Chemin Pennington
104 rue Simoneau
114 rue Simoneau
120 rue Charest
118 rue St-Pierre
3385 rue Boissonneault

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



ADOPTÉE

2021-02-24

5.4 - Réalisation complète de l'objet des règlements - annulation de plusieurs soldes résiduares

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente ;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DAVE BOISSONNEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster modifie les règlements identifiés à l'annexe par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;

QUE la Municipalité de Lyster informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution ;

Que la Municipalité de Lyster demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés à l'annexe ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2021-02-25

5.5 - Adoption d'une «Politique de crédit taxes»

ATTENDU QUE dans le contexte actuel où l'économie subit les contrecoups de la pandémie Covid-19, la municipalité veut permettre aux entreprises admissibles de pallier à court terme au manque de liquidité occasionné par une situation hors du commun en donnant une pause du côté des taxes municipales ;

ATTENDU QU'À cette fin, le conseil municipal veut adopter une politique de crédit de taxes visant à soutenir les entreprises qui éprouvent un problème de liquidité qui freine leur relance et par laquelle les entreprises admissibles pourront obtenir un crédit de taxes jusqu'à concurrence de 10 000\$;

**SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte la «Politique de régie interne no 4 - Politique de crédit de taxes - version 1».

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

2021-02-26

5.6 - Vente du lot 5 834 084 sur le Chemin du Sault-Rouge

ATTENDU la demande de monsieur Léon Boissonneault afin d'acquérir le lot 5 834 084 situé sur le Chemin du Sault-Rouge à Lyster et appartenant à la municipalité, au coût de 10 000\$ plus les taxes, s'il y a lieu ;

SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de monsieur Léon Boissonneault pour l'achat du lot 5 834 084 au coût de 10 000\$ plus les taxes, s'il y a lieu ;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

ADOPTÉE

2021-02-27

5.7 - Renouvellement de l'entente de partenariat pour la borne de recharge

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster s'est jointe au projet de bornes de recharge pour véhicules électriques de la MRC de L'Érable en 2014 ;

ATTENDU QUE le projet consistait en l'implantation d'une borne de recharge alimentée par le Circuit électrique d'Hydro-Québec dans chacune des municipalités participantes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster fait partie des partenaires membres du Circuit électrique d'Hydro Québec ;

ATTENDU QUE l'entente signée précédemment est venue à échéance le 31 décembre 2020 que Hydro-Québec offre à la municipalité de renouveler pour une durée additionnelle de cinq ans, suivi de périodes de renouvellement automatique sauf dans le cas de l'émission d'un avis de terminaison ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Lyster accepte l'«Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques» de Hydro-Québec et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzy Côté, à agir à titre de représentant de la municipalité et à l'autorité complète pour agir pour et au nom de la Municipalité relativement à toute question découlant de l'entente.

ADOPTÉE

2021-02-28

5.8 - Stagiaire en urbanisme

ATTENDU la demande de monsieur Raphaël Royer pour faire un stage de huit semaines en urbanisme ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal autorise la demande de stage de monsieur Raphaël Royer ;

QUE la description de tâches, le salaire et les conditions de travail convenus avec le stagiaire seront indiqués dans une entente de travail signée par l'employé et la directrice générale.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.



5.9 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 374 décrétant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière

Le conseiller Dave Boissonneault donne avis de motion que le projet de Règlement numéro 374 décrétant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec pour une aide financière sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du projet de Règlement 374 est de permettre à la Corporation des aînés de Lyster de bénéficier du programme AccèsLogis Québec en instaurant un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

Le projet de règlement est déposé.

Dave Boissonneault

6 - TRANSPORT

2021-02-29

6.1 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 320 977\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales.

ADOPTÉE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

2021-02-30

7.1 - Participation au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable travaille actuellement à la mise en place d'un site de dépôt qui a pour but de récupérer les tubulures usées issues du milieu acéricole ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lyster souhaite encourager les acériculteurs établis sur son territoire à utiliser le site de dépôt destiné à la récupération plutôt que le site d'enfouissement ;

ATTENDU QUE les municipalités de Laurierville, Lyster, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax, Villeroy et la ville de Princeville ont signifié leur intérêt à participer au programme de récupération de la tubulure acéricole ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

ATTENDU QU'une entente sera conclue entre les municipalités participantes et le gestionnaire de l'écocentre pour la location et le transport du conteneur (frais fixes) au coût de 1 322,22 \$, lequel montant sera réparti entre toutes les municipalités participantes au programme de récupération de la tubulure, soit 132,22\$;

ATTENDU QUE des frais de 28\$ par mètre cube seront chargés à la Municipalité pour les acériculteurs exploitant une érablière sur leur territoire par A. Grégoire et Fils pour la récupération des tubulures ;

ATTENDU QUE la Municipalité refacturera le coût de dépôt dans les comptes de taxes aux utilisateurs de l'année précédente ;

ATTENDU QUE les acériculteurs situés en zone verte et possédant un enregistrement au niveau du MAPAQ auront accès à un crédit de taxes agricoles ;

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité participe au programme de récupération des tubulures de la MRC de L'Érable ;

QUE la Municipalité de Lyster s'engage à adopter une clause spéciale pour la taxation du traitement des tubulures.

ADOPTÉE

8 - LOISIRS ET CULTURE

2021-02-31

8.1 - Contrat à Brisson Paysagistes - Phase 3 aménagement extérieur à la Gare

ATTENDU que la municipalité souhaite améliorer l'aménagement extérieur à la Gare et a déjà procédé à deux phases de travaux en 2019 et 2020 ;

SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal mandate de gré à gré Brisson Paysagiste pour poursuivre l'aménagement du terrain selon les plans de la phase 3 au coût de 60 911.92\$ taxes incluses.

QUE les présente dépense seront puisée à même la somme à recevoir dans le cadre du programme de «Transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2019-2023».

ADOPTÉE

2021-02-32

8.2 - Parc linéaire des Bois-Francis - panneau publicitaire/informatif

SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal accepte de participer au projet de panneau publicitaire/informatif du Parc linéaire des Bois-Francis pour un coût approximatif de 900\$ plus les poteaux et l'installation.

ADOPTÉE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tient à huis clos en visioconférence, donc aucun citoyen n'est présent.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

Les citoyens étaient invités à poser leur question avant la séance par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été reçue.

M. le maire invite également les citoyens à poser leurs questions suite au visionnement de la vidéo de la présente séance du conseil, par courriel, par Messenger ou par téléphone.

10 - VARIA

2021-02-33

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du *Code Municipal du Québec*.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 1^{er} février 2021.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière